



**DECISION 2022-84**

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

**DECIDE**

**Article un :**

Le marché de travaux de « désamiantage (tout MPCA) avant rénovation ou démolition – Citadelle à Rodemack » est conclu le 26 septembre 2022 avec l'entreprise BARUCH ENVIRONNEMENT à 67560 ROSHEIM pour un montant de 32 850 € H.T.

**Article deux :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 26 septembre 2022

Le Président  
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 05/10/2022 Le Président

Affichée le : 05/10/2022

Transmis à la Sous-Préfecture le : 05/10/2022



Décisions | Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024